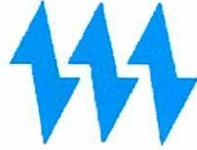


Date : 19-01-2025

Page : 1/1

# SOMELEC

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE  
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU  
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer  
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie  
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95  
 R.C.:N°35699/NIF 30500075  
 E-mail:somelec@somelec.mr



Affichage N°  
**5563**

Travaux des génies  
 civils

DA N° 30-DT/DCPT/2024 du  
 03/12/2024

Date d'ouverture : Lundi 03 Fevrier 2025 à 12:00

*H* Objet : Appel d'offres

Description : Construction d'un Hangar au poste HT de Beni Nadji

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantite
1	Construction d'un Hangar au poste HT de Beni Nadji	U		1

NB : - La visite des lieux est obligatoire. - Sous peine de rejet de l'offre il est exigé de fournir une garantie de soumission d'un montant de 50 000 MRU. - Voir le cahier des charges ci-joint.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

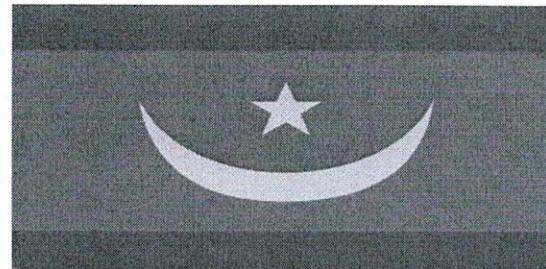
- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) Le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de travaux : Poste HT de Beni Nadji
- 4) **Délai de execution :**
  - 5) Votre offre (technique et financière) en deux copies doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidentiel et N° Affichage >> au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Lundi 03 Fevrier 2025 à 12:00 où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
  - 6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
  - 7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
  - 8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
  - 9) La SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item
  - 10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un **code fournisseur** SOMELEC ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)

<i>Am</i> <i>ct</i>		<i>Directrice Centrale Approvisionnements et Moyens Généraux</i> <i>Azza EL GHOTOB MOMA</i>
		<i>20</i> <i>01</i> <i>25</i>

# République Islamique de Mauritanie

Honneur -Fraternité -Justice



Ministère du Pétrole et de l'Energie

Société Mauritanienne d'Electricité

SPT/Groupe SOMELEC



CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUE

Construction d'un Hangar pour le poste HT de Beni\_Nadji

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M' or 'Ma'.

## Préambule :

La SPT/DT Groupe SOMELEC lance une consultation pour la réalisation des travaux de construction d'un Hangar pour objet de protéger les pièces de rechange et les matériels contre L'agression des intempéries.

A ce titre, nous invitons les entreprises intéressées, pouvant justifier d'une expérience similaire avérée et dument authentifiée dans le domaine, à soumettre une proposition technique et financière pour la réalisation des prestations définies ci - après.

Cette proposition servira de base à une éventuelle passation de commande de la part de la.  
La DT/SPT/Groupe SOMELEC

### **A - Dispositions générales :**

A- 1/ Le génie civil, d'une manière générale, sera conforme aux plans SOMELEC ci-joints et sera réalisé selon les règles de l'art et suivant les normes.

#### **A-2/ Essais du sol :**

Les profondeurs de fond de fouille seront définies avec le maître d'œuvre sur la base du rapport du Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP), des constats sur les puits de sondage effectués sur site et du taux de travail de sol dont la résistance ne devra être inférieure à 1,75 Kg/cm<sup>2</sup>.

## **B - Matériaux**

### **B - 1 Nature**

Le bâtiment doit être entièrement construit en matériaux incombustibles et en agglomérés d'épaisseur égale 15cm (enduits non compris) qui seront pleins au niveau des fondations et creux ailleurs.

### **B - 2 Dosages**

Les dosages à appliquer seront les suivants :

- Béton de propreté : 200 kg/m<sup>3</sup>
- Bétons armés de fondation : 350 kg/m<sup>3</sup>
- Mortier pour maçonnerie : 300kg/m<sup>3</sup>
- Mortier pour enduits : 400 kg/m<sup>3</sup>

## B - 3 Fondations

Elles auront une profondeur d'au moins un mètre. Cette profondeur peut être réduite lorsque le logement est construit sur un terrain rocheux. Par contre si la consistance du terrain l'exige, des dispositions convenables seront prises pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

## B - 4 Sol - Dalle inférieure

Le béton de dallage, coulés sur un lit de béton de propreté d'épaisseur 5 cm seront exécutés en béton armé, avec une épaisseur totale brute de 10 cm et un maillage en T 8 de 15 x 15 cm. Ils comporteront tous les joints de dilatation nécessaires sur leur épaisseur, au milieu de chaque grande surface supérieure à 25 m<sup>2</sup> ou lorsque l'une des dimensions dépasse 8m.

## B - 5 Circuits de terre

Une connexion en cuivre nu de 29,3 mm<sup>2</sup> de section sera reliée électriquement au ferraillage et débouchera dans le bâtiment à 30 cm au dessus du niveau du sol à l'emplacement de la barrette de raccordement des circuits de terre.

## B - 6 Enduits

Ils seront composés et exécuter comme suit:

1ère couche ou couche d'accrochage :

- dosage 450 kg / m<sup>3</sup> de sable
- épaisseur 10 mm
- surface rugueuse pour une bonne adhérence pas de talonnage ni surfaçage la couche doit couvrir tout le support et ne pas présenter de surcharge.

2eme couche : corps d'enduit ou couche intermédiaire

- dosage ciment : 400 kg / m<sup>3</sup> de sable
- épaisseur 10 mm
- surfasse rugueuse obtenue par passage d'une règle. Les lissages à la truelle sont proscrits.

Elle sera exécutée lorsque la première couche aura effectué une partie de son retrait et au plus tôt, après trois jours d'attente.

Cette couche est exécutée pour répondre aux caractéristiques exigées pour l'enduit fini : platitude, rectitude des arêtes, gorges. Arrondis etc...

3eme couche: couche de finition

- dosage en ciment : 350 kg / m<sup>3</sup> de sable



- épaisseur 5 mm.

Elle sera appliquée au plus tôt 72 heures après la couche intermédiaire. Elle doit couvrir toute la surface (sauf celle réservée pour la tyrolienne) sans présenter de surcharge. Cette couche ne doit en aucun cas servir à rétablir la platitude de l'enduit qui doit impérativement être obtenue à la 2ème couche.

Les enduits finis présenteront des surfaces régulières soignées plans exemptes de soufflure, cloque etc... Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes sans écornures ni épaufures. Les angles saillants et rentrants seront traités au ciment pur et lissés à la cornière, les supports d'enduit ou de raccordement d'enduit auront une surface nette, propre, exempte d'impuretés pour assurer un, accrochage et une adhérence parfaite.

### **B - 7 peintures**

L'entrepreneur fournira les peintures vernis, matière pour rebouchage, etc. et préparation assimilée. Il sera responsable du choix de tous les produits utilisés et, de ce fait devra en particulier s'assurer que ces produits conviennent parfaitement à l'emploi envisagé et qu'ils sont bien compatibles avec le sujetile à la couche d'impression appliquée.

Il conviendra de respecter la nature et les pourcentages des diluants de durcisseurs et de colorants prescrit par les fabricants pour chaque nature de produit.

### **B - 8 Charpente métallique**

Fourniture, fabrication et pose de la charpente métallique pour ossature du hangar y compris les Travaux de scellement ou pré scellement nécessaires, le traitement de surface ainsi que les boulonnneries, gousset raidisseurs, platines, les pannes et les fermes seront en IPE

### **Couverture**

Fourniture et pose de couverture de panneaux en bac alu y compris la fixation par vis auto taraudeuse et la fourniture et la pose des tôles prélaquées d'épaisseur 75/100 pliées d'étanchéité (faitière, solins bavette, bandeaux) ainsi que toutes sujétions. Hauteur sera 6m

### **B - 9 Menuiserie**

- Portes en aluminium et en bois seront de 1 er choix 90x210
- Porte d'entrée principale 120x210
- Fenêtres et châssis vitrés 1mx1m
- Serrurerie quincaillerie : la quincaillerie devra répondre au choix du Maître de l'Ouvrage et, sauf prescription contraire, au label N.F.S.N.F.Q. Tous les accessoires seront de première qualité. Les articles de quincaillerie seront toujours de bonne qualité et garantis comme tel



par l'Entrepreneur qui en demeure responsable. Ils devront porter l'estampille indiquant cette qualité.

Les articles normalisés devront avoir les dimensions fixées dans les normes correspondantes

## B - 10 REVETEMENT DE SOL

Les supports qui recevront le carrelage seront stabilisés. La pose s'effectuera directement sur le support (dallage) préalablement nettoyé débarrassé de toute impureté, gravois au choix du Maître de l'Ouvrage

## B - 11 ETANCHEITE

Les différents types de revêtements d'étanchéité décrits au présent CHAPITRE devront être exécutés conformément aux DTU N° 43 41/3 suivant le type de support, ou à défaut en conformité

## B-12 ELECTRICITE

L'installation répondra aux normes de C 15 100 et les câbles aux normes HN07 RN-F, NF C32 - 102.4, IEC 60245, IEC 60228

## B-13 QUALIFICATION DE SOUMISSIONNER

**B-13-1** L'offre doit comprendre les pièces administratives établies dans les formes réglementaires attestant la régularité de ces prestataires vis-à-vis de l'Administration.

Ces pièces dont la validité est de six (06) mois, sauf pour la Banque Centrale de Mauritanie (validité fixée à un (01) mois) sont les suivantes :

- Attestation délivrée par le Trésorier Général,
- Attestation délivrée par le Directeur Général des Impôts ;
- Attestation délivrée par le Directeur Général de la CNSS ;
- Attestation délivrée par le Directeur de la Supervision bancaire à la BCM certifiant que l'intéressé ne figure pas sur la liste des contentieux et comptes gelés.

Personnel

**B-13-2** Les Offres sous plis fermés et anonymes doivent être accompagnées d'une garantie de soumission, émise ou validée par une banque établie en République Islamique de Mauritanie. Le montant de cette garantie est de **50 000 MRU** et sa validité est de 120 jours à compter de la date d'ouverture des Offres.

**Le non fourniture de la garantie de soumission est un motif du rejet du dossier.**

**B-13-3** Les offres doivent porter la mention : «la construction d'un hangar à Beni\_Nadji



**B-13-4** Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

#### **B-14 Expérience**

Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant des travaux génie civil des 3 hangars chacun a surface minimum de 200 m<sup>2</sup> dans les trois dernières années

- Le soumissionnaire fournira les attestations de bonne exécution ou le PV de réception accompagnés de la page de garde et la page de signature du contrat.

**La visite des lieux est obligatoire, et l'attestation de la visite doit être signée par la DT**

#### **B-15 Personnel**

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

Nombre	Nom et prénoms	Affectation	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (Années)
1		Directeur des travaux ing GC	5	4
1		Technicien GC chef de chantier	10	6

Le Candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience

Le Technicien GC chef de chantier sera permanent sur le site durant les travaux

#### **B-16 Matériel**

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Camion benne ( $\geq 10T$ )	1
2	Camion grue	1
3	véhicule utilitaire	1
4	Groupe électrogène de 12 Kva	1

5	Compresseur ;	1
6	bétonnières de 350 l	2
7	Vibropondeuse	1
8	lot de matériel de coffrage, échafaudage	2
9	lot de matériel de génie civil,	2
10	lot de matériel de Topographie	1

Le Candidat doit fournir les détails concernant le matériel proposé.

L'échafaudage sera sur le site obligatoirement

**NB :** Le personnel et le matériel proposés feront l'objet d'une réception au démarrage des travaux. Il reste entendu que, pour le personnel, aucune substitution d'un membre du personnel-clé ne serait admise sans l'autorisation préalable de la SOMELEC après proposition de profils qui valent ou supérieur.

#### B-17 Devis estimatif (DQE)

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P. T.
<b>A</b>	<b>TERRASSEMENT</b>				
1	Décapage- niveling -implantation	m2	150		
2	dossier d exécution	ff	1		
3	Fouille en puits pour semelles isolées	m3	13		
4	Remblais au droit fondations	m3	5.2		
5	Remblais sous dallage	m3	35		
<b>B</b>	<b>GROS ŒUVRE</b>				
	<b>Bétons en Fondations</b>				
1	Béton de propreté	m3	1.04		
2	BA semelle isolées et filantes	m3	6.08		
3	BA longrines	m3	4.9		
4	BA potelets en fondation	m3	1.2		
5	BA dallage épaisseur de 15cm	m3	22.5		
6	BA marches diverses	m3	1		
7	<b>Bétons en élévation</b>				
8	BA poteaux	m3	7.2		
9	BA linteaux	m3	0.25		
10	BA chainages hauts et poutres	m3	6.02		
11	couverture par une charpente métallique comprenant fourniture et pose de la toiture en bac alu7/10 y compris fermes IPN120, cornières, croches, et boulon de fixation, feutrage isolation pannes -bac alu et toute sujexion	m2	154		
<b>C</b>	<b>Maçonnerie</b>				
1	Soubassement en agglos pleins de 20	m2	50		
2	Maçonnerie en élévation de 15	m2	300		

3	Maçonnerie pour placards	m2	17		
<b>D</b>	<b>Enduits</b>				
1	Enduits interieure et extérieurs	m2	605		
<b>E</b>	<b>Menuiseries</b>				
	porte d'entrée de 500x350	U	1		
1	porte d'entrée de 80x210	U	1		
2	Grille métallique de 80x100 pour placards	U	3		
3	châssis métallique de 50x100	U	3		
4	Fermetures des placards en métallique	ff	1		
<b>F</b>	<b>ELECTRICITE</b>				
1	Electricité	ff	1		
2	prise de terre	ens	1		
<b>G</b>	<b>PEINTURE</b>				
1	peinture intérieure à l'huile	m2	360		
2	peinture extérieure à l'eau	m2	355		
3	peinture ossature métallique	ff	1		
4	Peinture époxy	m2	154		
	TOTAL				

### B-18 Modèle de garantie de soumission

Organisme émetteur :.....

A l'attention de :.....

Date: ...../...../.....

Garantie de soumission numéro :.....

Nous avons été informés que ..... a répondu à votre appel d'offres numéro ..... pour la réalisation des Travaux de ..... et vous a soumis son offre en date du .....

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Candidat, nous ..... nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer, à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de ..... M R.U.

[insérer le montant en chiffres et en lettres]

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant

que le Candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction dans le cadre de la procédure de passation du marché :

- a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; où
- b) s'étant vu notifier l'acceptation de son Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée avant l'expiration de cette période :
  - i. S'il n'accepte pas les corrections apportées à son offre pendant l'évaluation et la comparaison des offres ; où
  - ii. s'il ne signe pas le marché ; où
  - iii. s'il ne fournit pas la garantie de bonne exécution du marché ainsi que prévu dans les Instructions aux candidats ; où
- c) s'il a fait l'objet d'une sanction de la Commission Disciplinaire de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ou d'une juridiction compétente, ayant pour objet la confiscation de la garantie qu'il a constituée dans le cadre du présent marché,

La présente garantie expire : (a) si le marché est octroyé au Candidat, lorsque celui-ci fournit la garantie de bonne exécution émise en votre nom Ou (b) si le marché n'est pas octroyé au Candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au Candidat du rejet de son offre ou (ii) de la publication de l'avis d'attribution définitive du marché et ou (iii) trente (30) jours après l'expiration du délai de validité de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du ..... Banque Centrale de Mauritanie qui expire au .....

Nom : .....

Signé..... En

date du : / /

### **B-19 MODALITES DE PAIEMENT-FACTURATION**

Le montant du présent contrat sera payé comme suit :

- 20% du montant du contrat à la signature du contrat, contre une caution bancaire.
- 60% du montant du contrat après l'achèvement de 70% des travaux (Montage de Charpente)
- 20% du montant du contrat après la réception provisoire des travaux.

<b>Le Directeur de Transport</b>	<b>Directeur Central Production et Transport</b>
 	 